



Annulation de divorce suite a un non acquiescement

Par **fredo596**, le **18/11/2018 à 10:05**

bonjour
j ai divorce devant le juge des affaires familiales en 2013
le juge a prononcé et acté le divorce dont j ai une copie en ma possession
je vends actuellement une maison et pendant la démarche le notaire me contact pour me dire qu après un relevé d état civil je suis tjrs mariée a ce jour
après avoir pris contact avec l avocat de (mon ex femme)
il me dit que nous n avons pas acquiescé le jugement du divorce et que celui ci est annulé et qu il faut refaire les démarches à zéro
Peut on annulé un jugement de divorce comme ça ?

Par **morobar**, le **18/11/2018 à 10:41**

Bonjour,
C'est un défaut de signification qui vous est indiqué et non acquiescement.
Mais c'est étonnant si les 2 parties étaient représentées.
Il faudrait recopier ici la formule concernant le dispositif du jugement, contradictoire ou "réputé contradictoire".
478 code de procédure civile:
Le jugement rendu par défaut ou le jugement réputé contradictoire au seul motif qu'il est susceptible d'appel **est non avenu s'il n'a pas été notifié dans les six mois de sa date.**
La procédure peut être reprise après réitération de la citation primitive.